

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2009**

Membres présents : **TOURNABIEN** Marc, maire.

LESIEUR Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane, adjoints ; **BOIS** Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DALLA COSTA** René, **DABURON** Didier, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle, **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-Josée, **VALENZANO** Martine, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

Membres absents excusés :

Secrétaire de séance : **GROS** Danielle.

1. Approbation compte rendu réunion du conseil municipal du 04 février 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 04 février 2009.

2. Approbation délibérations du CCAS

Marcel Bochet nous fait part des propositions de la commission communale d'actions sociales qui s'est réunie le 27 février 2009 : devant les nombreuses sollicitations des associations à vocation d'entraide, la commission propose d'accorder des subventions sur des critères de proximité ou impliquant des bénéficiaires habitant sur la commune.

En outre le CCAS propose d'éviter de disperser de petites aides, peu significatives, aux associations déjà globalement subventionnées par le département.

- subventions aux associations de droit privé :

- Amicale des donateurs de sang	520 €
- La fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés	85 €
- L'association des parents d'enfants inadaptés de Maurienne	186 €
- La ligue contre le cancer (département de la Savoie).....	170 €
- L'association vie libre	186 €
- Alzheimer (Savoie)	156 €
- ADMR (suivant convention signée avec la commune)	7 588 €
- Sport et handicap de Maurienne.....	300 €
- APEDYS des 2 Savoie (association parents enfants dyslexiques).....	200 €

- approbation du compte administratif et de gestion pour l'exercice 2008:

Les comptes sont concordants, ils s'établissent à :

- dépenses de fonctionnement : **21 049.53 euros**

- recettes de fonctionnement : **27 020.89 euros**

soit un excédent d'exploitation de **5 971.36 euros**

- dépenses d'investissement : **0 euros**

- recettes d'investissement : **13 924.70 euros**

soit un excédent d'investissement de **13 924.70 euros** qui correspond au placement du don « Minoret ». C'est un don qui a été fait par la veuve de monsieur Edgard Minoret, ancien instituteur de Saint-Julien « en faveur des enfants défavorisés de la commune qui souhaitent poursuivre leurs études ». Le conseil municipal utilise ce don au profit des enfants des écoles communales.

- affectation des résultats d'exécution pour l'exercice 2008,

- Montant du résultat de fonctionnement de 2008 : **5 971.36€**
- Montant du résultat d'investissement de 2008 : **13 924.70€**
- Couverture du déficit reporté : **0 €**
- Résultat en instance d'affectation : **5 971.36€**

- **vote du budget primitif pour 2009** : ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 27 000€, et est en excédent en section d'investissement de 13 930€ dû au placement sur un compte à terme en 2008 du « don Minoret ». La subvention de la commune versée au CCAS s'élève à 19 000€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les délibérations du CCAS

3. Approbation compte administratif et compte de gestion 2008 eau et assainissement

Mme Evelyne LESIEUR, 1^{ère} adjointe déléguée aux finances, rappelle que la commission des finances réunie le 04 mars 2009 a examiné ces comptes en détail et donne lecture par chapitres et opérations.

Les résultats 2008 sont les suivants:

dépenses d'exploitation : **207 950.89€**

dépenses d'investissement: **360 319.45€**

recettes d'exploitation : **209 390.70€**

recettes d'investissement : **176 157.30€**

soit un excédent d'exploitation de **1 439.81€** et un déficit d'investissement de **184 162.15€**

soit un déficit total de **182 722.34€**.

Pour le vote du compte administratif, monsieur le maire se retire et donne la parole à la doyenne de l'assemblée, madame Bernadette BUFFAZ.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement.

Après le retour de monsieur le maire, le conseil, après délibération et vérification de la concordance entre le compte administratif tenu par la commune et le compte de gestion tenu par le comptable public, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 du service de l'eau et de l'assainissement.

4. Affectation résultats 2008 eau et assainissement

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget 2008 comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2008 : **1 439.81€**
- Couverture du déficit reporté : **1 439.81 €**
- Résultat en instance d'affectation : **0.00 €**

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2009

- 002- Excédent antérieur reporté : **0.00 €**
- 001- Déficit antérieur reporté : **184 170.00 €**
- 1068- Autres réserves : **1 440.00 €**

5. Approbation budget primitif 2009 eau et assainissement

Mme Evelyne LESIEUR présente au conseil municipal le budget primitif 2009 du service de l'eau et de l'assainissement, préparé en commission des finances le 4 mars 2009.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de 646 020€.

Dépenses d'exploitation : **222 480 €**

Recettes d'exploitation : **222 480 €**

Dépenses d'investissement : **423 540 €**

Recettes d'investissement : **423 540 €**

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote par chapitre et par opération le budget primitif 2009 du service de l'eau et de l'assainissement.

6. Approbation compte administratif et compte de gestion 2008 commune
Mme Evelyne LESIEUR présente le compte administratif 2008 par chapitre et par opération. Le détail des comptes ayant été examiné à la commission des finances :
dépenses de fonctionnement: **1 437 777.40€** dépenses d'investissement: **2 525 201.39€**
recettes de fonctionnement: **2 400 179.85** recettes d'investissement : **1 717 684.69€**
soit un excédent de fonctionnement de **962 402.45€** et un déficit d'investissement de **807 516.70€** soit un excédent total de **154 885.75€**.

Pour le vote du compte administratif, monsieur le maire se retire et donne la parole à la doyenne de l'assemblée, madame Bernadette BUFFAZ.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune. Après le retour de monsieur le maire, le conseil, après délibération et vérification de la concordance entre le compte administratif tenu par la commune et le compte de gestion tenu par le comptable public, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 de la commune.

7. Approbation compte de gestion 2008 régie d'électricité (dissolution)

Monsieur le maire rappelle que la régie d'électricité de Saint-Julien-Montdenis a été dissoute fin 2007. Les résultats de clôture de la régie ont été intégrés au budget principal de la commune en 2008. Une partie des excédents de la régie a servi à acquérir des actions de la SOREA. En 2008 aucune opération comptable n'a été réalisée par la régie d'électricité, d'où l'absence de compte administratif 2008. Par contre le comptable public a terminé les opérations de dissolution de la régie d'électricité début 2008, d'où la nécessité d'approuver un compte de gestion pour 2008.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2008 de la régie d'électricité de Saint-Julien-Montdenis.

8. Affectation résultats 2008 commune

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget 2008 comme suit :

Montant de l'excédent de fonctionnement commune 2008 : **962 402.45€**

Couverture du déficit reporté : **807 516.70€**

Résultat en instance d'affectation : **154 885.75€**

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2009

002- Excédent antérieur reporté : **154 900.00€**

001 Déficit antérieur reporté : **807 600.00€**

1068- Autres réserves : **807 600.00€**

9. Vote subventions aux associations pour 2009

Monsieur le maire informe le conseil que la commission sport et culture propose de verser les sommes liées à la fête communale (initialement affectées au compte « fêtes et cérémonies ») sous forme de subvention à la nouvelle association St-Ju événements, qui organisera la fête patronale.

Le conseil constate qu'il y a de plus en plus d'associations « autour de l'eau ».

Le conseil décide d'identifier et de chiffrer exactement ce que fait la commune pour les associations et qui s'ajoute à leur subvention, exemple : entretien du stade de foot, ménage

du gymnase ou à la maison des jeunes, école de musique... Ces informations pourraient être publiées dans un prochain bulletin municipal.

SAINT-JULIEN-MONTDENIS	SUBVENTIONS AUX ASSOCIA- TIONS	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ASSOCIATIONS	2008: +2%	PROPOSITION 2009:
COMITE DE JUMELAGE	3 500,00	3 500,00
COMITE DE JUMELAGE: provision pour jumelage		
ASM	7 000,00	7 000,00
ASM ECOLE BASKET	3 345,00	1 630,00
AMICALE LAIQUE	4 717,00	4 717,00
SKI ET MONTAGNE	1 134,00	1 134,00
GYMNASTIQUE	265,00	265,00
TENNIS	530,00	530,00
TENNIS ECOLE	652,00	978,00
BOULE ARDOISIÈRE	853,00	853,00
PIED A L'ETRIER	1 795,00	1 548,50
COOP SCO animation	3 417,00	3 417,00
GARDERIE fournitures	450,00	450,00
Tirelire des écoles	2 042,00	2 042,00
Tirelire des écoles carnaval	765,00	765,00
ECHO ARDOISIÈRE	6 656,00	6 656,00
ECHO ARDOISIÈRE : AG musique Savoie et échange à Villardfocchiaro		
ECOLE DE MUSIQUE	23 562,00	24 684,00
CLUB DU JEUDI	901,00	901,00
ACTIVITES MANUELLES	265,00	265,00
VIE SAINE	371,00	371,00
SERPOLIERE	265,00	265,00
SERPOLIERE: subvention exceptionnelle pour débroussailluse : 230 pendant 3 ans 2008/2009/2010	230,00	230,00
GRENIS	265,00	265,00
LES BOULANGERS DANS LE PETRIN	265,00	
FNACA	371,00	371,00
A C UNION FEDERALE	780,00	780,00
ACCA	446,00	446,00
ECOLE SKI CLUB KARELLIS	652,00	652,00
CLUB SPORT KARELLIS	1 750,00	1 750,00
BLEUETS MAURIENNE	185,00	166,50
VOYAGES SCOLAIRES à l'étranger	1 500,00	1 500,00
BADMINTON	350,00	350,00
UAM	216,00	222,00
CAM RUGBY	138,00	138,00
FOOTBALL CLUB	7 000,00	7 000,00
ECOLE DE FOOT	3 015,00	3 586,00
IRRIGATION RIVE DROITE ST JULIEN	306,00	440,00
IRRIGATION RIVE DROITE ST JULIEN	205,00	
IRRIGATION LE CLARET	410,00	410,00
SAVOYARDS DE PARIS	104,00	104,00
JUDO	92,00	92,00
LES AMIS DE TOURMENTIER	265,00	265,00
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	166,00	222,00
HISTOIRE D EAU		100,00
ST JU EVENEMENT: frais de fct (1000) + vogue et autres évènements culturels		13 000,00
TOTAL	81 196,00	94 061,00
TOTAL BUDGETE	85 170,00	98 170,00
BUDGET EXCEPTIONNEL	3 974,00	4 109,00

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le budget alloué aux associations et autorise monsieur le maire à verser ces subventions après présentation du bilan moral et financier de l'association.

10. Impôts locaux

- 1) Monsieur le maire indique au conseil que la taxe d'ordures ménagères devrait augmenter légèrement en 2009 malgré la hausse des bases foncières de la commune (+6.53% augmentation des bases du foncier bâti) : de 10,75% à 10,93%. En effet les coûts de la collecte d'ordures ménagères sur la commune ont augmenté de 8,32% (deux rippers au lieu d'un par tournée de collecte). Monsieur le maire indique qu'au vu des nouveaux modes de calcul des coûts du SIRTOMM nous devrions constater une stabilisation de la taxe d'ordures ménagères à Saint-Julien-Montdenis à partir de 2010.
- 2) Monsieur le maire présente un tableau synoptique pour une simulation d'augmentation de 1 ; 1,5 et 2 % ou un maintien du taux actuel et de leur impact sur les revenus de la commune en sachant qu'en 2008 le revenu des trois taxes a été de 589 741 euros.

IMPOTS LOCAUX EN €		PRODUITS SUPPLEMENTAIRES ATTENDUS (par rapport aux produits obtenus en 2008)			
	Produit fiscal 2009 à taux constants	Taux constants (avec augmentation bases)	Coef variation: 1%	Coef variation: 1,5%	Coef variation: 2%
TH	201 596	11 576	13 631	14 658	15 686
FB	409 155	20 733	24 889	26 967	28 814
FNB	11 095	-204	-91	-35	17
ALLOCATIONS COMPEN- SATRICES	30 422	-3 526	-3 526	-3 526	-3 526
TOTAL	652 268	28 579	34 903	38 064	40 991

Monsieur le maire signale que les taux communaux des impôts locaux (habitation et foncier bâti) sont inférieurs aux taux de notre strate. Monsieur le maire propose une augmentation raisonnable de 1% afin que l'effort fiscal de la commune ne s'éloigne pas trop des moyennes départementales et nationales.

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 1% des impôts locaux pour 2009, soit une recette supplémentaire de 6 324€. Cette recette occasionnerait une baisse de l'emprunt à réaliser sur le budget principal de la commune.

11. Approbation budget primitif 2009 commune

Mme Evelyne LESIEUR présente au conseil municipal le budget primitif 2009 de la commune, préparé en commission des finances le 4 mars 2009.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que de fonctionnement à la somme de 3 908 860€.

Dépenses d'exploitation : **1 747 600 €**

Recettes d'exploitation : **1 747 600 €**

Dépenses d'investissement : **2 161 260 €**

Recettes d'investissement : **2 161 260 €**

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote par chapitre et par opération le budget primitif 2009 de la commune.

12. Versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Habituellement la commune récupère la TVA sur ses opérations d'investissement deux ans après leur réalisation, pour 2009 celle de 2007. Grâce à la loi de finance de 2009 rectifica-

tive (plan de relance de l'économie) la commune a la possibilité de récupérer en 2009 la TVA de 2008. Pour cela la commune doit s'engager pour cette année à dépenser au moins un 1€ de plus qu'une base de référence calculée par l'état pour chaque commune soit 1 002 098€ pour Saint-Julien-Montdenis.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, s'engage à réaliser les dépenses supplémentaires et autorise le maire à signer la convention avec l'état qui permettra à la commune de recevoir le versement anticipé du FCTVA.

13. Demande de mise en enquête publique : schéma directeur d'assainissement

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif doit être soumise à enquête publique avant approbation par le conseil municipal du schéma directeur d'assainissement.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de profiter de la venue du commissaire enquêteur pour lancer des modifications mineures du PLU concernant certains points.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité donne l'autorisation au maire de lancer les enquêtes publiques.

14. Demande de subvention pour création AFP Saint-Julien

Suite à l'avancement des travaux de création de l'association foncière pastorale de Saint-Julien, monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de demander des subventions auprès de l'état et du conseil général. Les dépenses devraient s'élever à 7 899€. Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité autorise le maire à solliciter les demandes de subventions.

15. Demande de subvention FDEC pour réfection voiries communales

Suite au programme de réfection de voiries voté au budget 2009 :

-Route de Tourmentier:18000TTC

-Rue Miquet Perron: 19 000TTC

Route village de l'église: 20 000TTC

-Route parallèle à la route Neuve: 7 500€TTC

Le conseil décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du FDEC à hauteur de 36%.

16. Demande de subvention toiture annexe église et de commencement anticipé des travaux

Suite au programme de réfection des bâtiments communaux le conseil décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du conseil général et de demander une autorisation de commencement anticipé des travaux pour les travaux de réfection de la toiture de la sacristie pour un montant de 13 800€ TTC

17. Demande de subvention sécurisation rue du Bourg

Suite au projet de réaménagement de la rue du Bourg qui s'élève à 521 830€TTC le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre des amendes de police. Monsieur le maire précise que ces travaux s'effectueront en deux tranches.

18. Vente parcelle à Lebert Guy

Monsieur le maire rappelle au conseil sa délibération du 20 novembre 2008 concernant la vente d'une parcelle à Montdenis à monsieur LEBERT Guy. Monsieur le maire indique que suite à une erreur sur le plan de division, inversion de numéros de parcelles, le conseil doit délibérer à nouveau sur la vente de la parcelle n° 1850 situé au lieudit « La Pierre de Caro » section L2 à Montdenis à monsieur LEBERT Guy.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la vente de la parcelle cadastrée n°1850 section L2 au lieudit « la Pierre de Caro » d'une superficie de 2a91ca à monsieur LEBERT Guy au prix de 1,50€ le m² soit un total de 436,50€, déclare que les frais de géomètre et les

frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur, charge monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises et l'autorise à signer toutes les pièces à venir.

19. Création poste adjoint administratif temps non complet (26h) et suppression poste adjoint administratif temps non complet (20h)

Suite à une réorganisation des services et à une augmentation des tâches administratives aux services techniques et après avis du CTP le conseil à l'unanimité approuve ces changements.

20. Suppression poste adjoint d'animation temps non complet (17,50h)

Le point est reporté à une prochaine réunion, la commune ne disposant pas encore de l'avis du CTP.

21. Création poste rédacteur temps complet et suppression poste adjoint administratif temps complet

Monsieur le maire informe le conseil que le poste de secrétaire de mairie est actuellement pourvu par un adjoint administratif, ce dernier ayant réussi l'examen interne de rédacteur il semble opportun de créer le poste de rédacteur. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

22. Indemnité de conseil au percepteur

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les comptables publics locaux peuvent fournir personnellement aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance. En contrepartie de ces aides techniques ils perçoivent une indemnité de conseil qui doit faire l'objet d'une décision de l'organe délibérant et qui dépend directement du montant des dépenses de la collectivité. Le maire précise qu'une analyse financière des comptes de la commune a été demandée au percepteur pour 2009 et que si ce travail était demandé à un autre organisme il coûterait plus cher.

Le conseil municipal après débat, à la majorité (contre:2, abstention: 4, pour: 13)

- décide de verser pour 2008 au receveur municipal une indemnité à taux plein d'un montant de 619.24€ brut,
- déclare que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

23. Prix cotisations bibliothèque

Le point est reporté à une prochaine réunion, monsieur le maire devant rencontrer prochainement les bénévoles s'occupant de la bibliothèque.

24. Compte rendu réunions

Commission communication et culture : l'adjointe à la culture informe le conseil :

- qu'un programme des manifestations culturelles pour 2009 est défini (film, expo, et concerts...),
- que le site internet de la commune devrait être finalisé fin mars 2009.

Commission des travaux : l'adjoint aux travaux présente le compte rendu du 27 février 2009. Il relate la rencontre avec les habitants du quartier des Plantées (présence nombreuse des habitants) ainsi que leurs souhaits de travaux sur ce quartier qui consistent essentiellement en la réfection de voiries et en la sécurisation de carrefours.

L'adjoint précise que d'autres visites dans d'autres quartiers seront programmées sur l'ensemble du mandat.

25. Questions diverses

Les travaux des nouveaux locaux du SIRTOMM ont commencé le 02 mars 2009.

Un conseiller demande au maire de solliciter la Poste afin d'ouvrir les bureaux certains après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 23h20.